

FCP SALAMET PLUS**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007****RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2007****Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire ARAB FINANCIAL CONSULTANTS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP SALAMETT PLUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP SALAMETT PLUS arrêtés au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du FCP SALAMETT PLUS à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

Le rapprochement de l'actif net tel qu'il figure au niveau de la situation du dépositaire et celle issue de la comptabilité, fait apparaître une différence de 707 Dinars qui résulte des faits suivants :

- Une différence au niveau de la répartition de la moins value constatée lors de l'acquisition de 75 BTA JUIL2014 8,25%, 20 BTA AVRIL 2014 7,5% et 500 BTA FEV2015 7%.
- Une différence au niveau de la répartition de la plus value constatée lors de l'acquisition de 500 BTA MARS2012 6%, 450 BTA OCT2013 6,1% et 1500 BTA MAI2022 6,9%.
- Une différence au niveau des intérêts relatifs à l'emprunt obligataire ATB 2007/1.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SALAMETT PLUS est employé, à la date du 31-12-2007, à hauteur de 27,26% en liquidités et quasi-liquidités. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 en matière de composition du portefeuille (ne devant pas dépasser 20% de l'actif net)

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, 26 mars 2008**Malek BEN AMMAR**

FCP SALAMETT PLUS			
Bilan arrêté au 31/12/2007			
(Exprimé en dinar Tunisien)			
			<u>31/12/2007</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1-	Portefeuille-titres		3 144 920
	b. Obligations et valeurs assimilées	4.1	3 144 920
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		1 324 726
	a- Placements monétaires		1 000 000
	b- Disponibilités		324 726
AC3-	Créances d'exploitation	4.2	111 979
AC4-	Autres créances		7 461
TOTAL ACTIF			4 589 086
<u>PASSIF</u>			
PA1-	Opérateurs créditeurs		3 703
PA2-	Autres créditeurs divers		-
TOTAL PASSIF			3 703
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-	Capital	4.4	4 398 466
CP2-	Sommes Distribuables		186 917
ACTIF NET			4 585 383
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			4 589 086

FCP SALAMETT PLUS			
ETAT DE RESULTAT			
Exercice de 12 mois clos le 31-12-07			
(Exprimé en dinar Tunisien)			
			Exercice clos le 31/12/2007
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.3	96 472
	a. Dividendes		-
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		96 472
PR2-	Revenus des placements monétaires		25 777
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS			122 249
CH1-	Charges de gestion des placements	4.5	(9 427)
REVENU NET DES PLACEMENTS			112 822
CH2-	Autres charges	4.6	(2 930)
RESULTAT D'EXPLOITATION			109 892
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		77 025
SOMMES DISTRIBUABLES			186 917
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(77 025)
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 092
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		1
	Frais de négociation		-
RESULTAT NET DE LA PERIODE			110 985

FCP SALAMETT PLUS
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice de 12 mois clos le 31-12-07
(Exprimé en dinar Tunisien)

**Exercice
clos le
31/12/2007**

**AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION**

110 985

a- Résultat d'exploitation	109 892
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 092
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1
d- Frais de négociation	-

AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL

4 474 398

a / Souscriptions

4 912 383

Capital	4 823 310
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	(4 593)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	93 666

b / Rachats

(437 985)

Capital	(421 660)
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	316
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(16 641)

VARIATION DE L'ACTIF NET

4 585 383

AN 4- ACTIF NET

en début de période	-
en fin de période	4 585 383

AN 5- NOMBRE DE PARTS

en début de période	-
en fin de période	440 165

VALEUR LIQUIDATIVE **10,417**

TAUX DE RENDEMENT **4,17%**

FCP SALAMETT PLUS
NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2007

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT SALAMETT PLUS

FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 28-12-2006 n° 557/6

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 02/01/2007.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/07 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date du 31/12/2007, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.07 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par

rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-07	% actif net
Emprunt d'Etat	3 045	3 003 828	3004 920	65.5%
BTA_6.00_03/2012	200	197 400	197 806	4.3%
BTA_6.00_03/2015	300	296 700	296 905	6.5%
BTA_6.10_03/2013	450	438 458	439 790	9.6%
BTA_6.90_02/2022	1 500	1 460 165	1 461 280	31.9%
BTA_7.00_07/2015	500	507 653	506 791	11.0%
BTA_7.50_07/2014	20	21 107	20 961	0.5%
BTA_8.25_07/2014	75	82 346	81 387	1.8%
Obligation ATB	1 400	140 000	140 000	3.1%
ATB_05/2032	1 400	140 000	140 000	3.1%
TOTAL	4 445	3 143 828	3 144 920	68.6%

4.2 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-07
Intérêts courus sur BTA	106 156
Intérêts courus sur emprunt obligataire ATB 2007/1	4 907
Intérêts sur placement 30 jours	916
Total	111 979

4.3 Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-07
Revenus des BTA	91 565
Revenus des obligations ATB	4 907
Total	96 472

4.4 - Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 4 585 383 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	4 747 398
Variation de la part Revenu	110 985
Variation de l'Actif Net	4 585 383

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2007 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2007

Montant:	-
Nombre de titres :	-
Nombre d'actionnaires :	-

Souscriptions réalisées

Montant:	4 823 310
Nombre de titres émis :	482 331
Nombre d'actionnaires nouveaux :	41

Rachats effectués

Montant:	421 660
Nombre de titres rachetés :	42 166
Nombre d'actionnaires sortants :	17

Autres effets/Capital

Plus value réalisée sur cession titres:	1
Régularisation des sommes non distribuables :	(4 277)
Variation des plus values potentielles :	1 092

Capital au 31-12-2007

Montant:	4 398 466
Nombre de titres :	440 165
Nombre d'actionnaires :	24

4.5- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP SALAMETT+.

Le total de ces charges s'élève à 9 427 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007
Redevance gestionnaire	6 507
Redevance dépositaire	2 920
Total	9 427

4.6- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2007 à 2 930DTet se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2007
Redevance CMF	2 493
Publicité et publication	400
Charges diverses	37
Total	2 930

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5.1- Transaction avec les parties liées**

- La convention de gestion qui lie la société AFC et le FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,5% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement.

Le montant payé par FCP SALAMETT PLUS au titre de l'exercice 2007 s'élève à 6 507 DT HT.

- La convention de dépôt qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 3 000 Dinars pour l'année 2007.

5.2 Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.